

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MARS 2020**

I- Domaine communal

1. Réhabilitation et exploitation du funérarium

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

Confirme le principe de recourir à la délégation de service public pour la réhabilitation et la gestion du funérarium ;

- Approuve le rapport contenant les caractéristiques des prestations demandées et le règlement de consultation précisant les modalités de la mise en concurrence ;

- Habilité Monsieur le Maire pour engager la procédure de délégation de service public prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT ;

- Habilité l'exécutif à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de concession.

2 - Bilan des cessions et acquisitions 2019

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de :

- Valider les bilans des acquisitions et des cessions pour l'année 2019.

3- Aménagement n°4 du cimetière communal - Réévaluation des tarifs des concessions trentenaires

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de

- De fixer le tarif des concessions funéraires trentenaires à 8 975 € pour les caveaux suivants :

Liste des caveaux : 6042 à 6057 ; 6094 à 6107 bis ; 6141 à 6154 ; 6188 à 6201 bis ; 6229 à 6242 ; 7000 à 7053.

- D'affecter 1/5 du montant de la concession au bureau d'aide sociale de la Commune de Saint-André de la Roche.

II- MARCHES/TRAVAUX

1- Extension du réseau de vidéo protection à Saint-André de la Roche – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 21 février 2013.

Où l’exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de

- valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 371 000€ TTC, d’arrêter le montant des subventions obtenues à 147 108€ et donc celui des fonds propres apportés par la Commune à 161 872,01€.
- d’autoriser Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant à signer avec Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière un avenant n°2 à la Convention du 21 février 2013, reprenant ces montants et selon le modèle annexé.

2- Mise aux normes de l’Ecole Jules Musso - Avenant n°3 à la Convention de délégation de maîtrise d’ouvrage du 1^{er} juillet 2009

Où l’exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de

- de valider le montant de l’enveloppe budgétaire affectée à l’opération à 50 730,76€ TTC ;
- d’autoriser Monsieur M. le Maire ou son représentant à signer avec M. le Président du SIVOM Val de Banquière, un avenant n°3 à la convention du 1^{er} juillet 2009, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

III FINANCES

1 - Attribution d’une subvention de fonctionnement au CCAS de Saint-André de la Roche

Où l’exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de

- valider l’attribution d’une subvention de fonctionnement de 50 000 euros au Centre Communal d’Action Sociale de Saint-André de la Roche pour l’année 2020.

IV RESSOURCES HUMAINES

1- Régime indemnitaire : Possibilité d'attribuer une indemnité d'astreinte et d'intervention aux agents de la Police municipale.

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de

- compléter la délibération III.2-IV/2009 du 19 mai 2009 en ajoutant le cadre d'emploi de la police municipale dans la liste de ceux pouvant se voir attribuer une indemnité d'astreinte et d'intervention.

LE MAIRE,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 13 MARS 2020